

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU
ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 9 JUIN 2021, À 19 H, À LA SALLE DU
CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD
RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME
NADIA MINASSIAN, PRÉFÈTE, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h, par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

21-06-139-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

21-06-140-O

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE
12 MAI 2021**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2021.

21-06-141-O

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 13 MAI AU 7 JUIN 2021**

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 13 mai au 7 juin 2021, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 15948 à 16020 au montant de 660 246,36 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3065 à 3076, au montant de 18 934,84 \$, le tout pour un grand total de 679 181,20 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que la trésorière-adjointe, via leur délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-06-142-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 JUIN 2021

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 7 juin 2021 au montant de 597 828,48 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

21-06-143-O

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 332-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant de Chandler, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 332-2021 relatif à la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé.
- Dépose le projet de règlement numéro 332-2021 intitulé « RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ».
- Le texte de ce projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public.

21-06-144-O

APPEL D'OFFRES PUBLIC – OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN MÉNAGER À L'ÉDIFICE DE LA MRC ET À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'entretien ménager à l'édifice administratif ainsi qu'à l'aéroport;

CONSIDÉRANT que 3 fournisseurs ont déposé leur soumission dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT le résultat obtenu qui détermine le plus bas soumissionnaire;

Fournisseur	Coût annuel (taxes incluses)
Gilles-Éric Duguay	29 500 \$
Annie Beaudin (AROMANET)	92 669,85 \$
9362-2900 Québec inc. (Entretien M.L.)	66 087,64 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que soit retenue la soumission de Gilles-Éric Duguay, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'entretien ménager à l'édifice administratif ainsi qu'à l'aéroport;
- Que la directrice générale, madame Christine Roussy, soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, le contrat entre les deux parties, débutant le 14 juin 2021 et se terminant le 13 juin 2022, avec possibilité de renouvellement.
- Le tout en conformité avec l'appel d'offres numéro 2021-06.

21-06-145-O**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance de la demande de prolongation de congé sans solde présentée par madame Christine Roussy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC accepte d'accorder à madame Christine Roussy, un congé sans solde de 12 mois supplémentaire au poste d'aménagiste.

21-06-146-O**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CENTRE ÉMILIE-GAMELIN – PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER**

Sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière au montant de 3 771,50 \$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2020 à l'organisme Centre Émilie-Gamelin, représentant ainsi 10 % du coût total de la subvention aux bénéficiaires admissibles par la Société d'habitation du Québec;
- Que la somme allouée soit attribuée à même le poste budgétaire « Subventions et dons ».

21-06-147-O**APPUI AU MAIRE DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE
CONSEIL D'ADMINISTRATION L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN
VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE—LES ÎLES (AFOGÎM)**

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé appuie monsieur Gino Cyr, maire de la ville de Grande-Rivière, dans ses démarches visant l'obtention d'un poste au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie—les Îles (AFOGÎM) et l'autorise à déposer sa candidature afin d'agir comme représentant de la MRC.

21-06-148-O**OCTROI DE CONTRAT
MIGRATION DES DONNÉES ET FORMATION DES EMPLOYÉS**

Sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à SOLUTION INFOMÉDIA pour la réalisation de la migration des données vers Microsoft 365 ainsi que la formation aux employés, et ce, pour un coût de 7 215 \$, taxes en sus.

21-06-149-O**AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 564-2021 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2021, le règlement numéro 564-2021 modifiant le règlement de zonage 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 564-2021 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 564-2021 de la Ville de Percé.

21-06-150-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2021, le règlement numéro 565-2021 modifiant le règlement de zonage 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 565-2021 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 565-2021 de la Ville de Percé.

21-06-151-O

AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 333-2021 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, que lors d'une séance ultérieure du conseil des maires de la MRC du Rocher-Percé, sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 333-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé (règlement 241-2009).

Le règlement numéro 333-2021 a pour objet et conséquence de modifier plusieurs articles et/ou plans faisant partie intégrante du Schéma d'aménagement et de développement révisé suite à différentes mises à jour effectuées lors des derniers mois par le personnel de la MRC, ou encore pour répondre aux demandes effectuées par différents intervenants présents dans le milieu et jugées pertinentes par le conseil de la MRC.

21-06-152-O

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 241-2009 DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ « SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ » ET DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À APPORTER À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS ET VILLES CONCERNÉES DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé) a été adopté et est présentement en vigueur sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé juge pertinent de constamment tenir à jour le contenu de son Schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, lors de la séance ordinaire du 9 juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture a été demandée lors de l'avis de motion et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- 1° adopte le projet de règlement numéro 333-2021 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé);
- 2° adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités/villes concernées de la MRC du Rocher-Percé;
- 3° demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur les modifications proposées;
- 4° délègue à la secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 333-2021 modifiant le règlement 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé (Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé).

21-06-153-O

OCTROI DE CONTRAT POUR L'INTÉGRATION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES PUBLIQUES DU RÔLE D'ÉVALUATION ET DE LA MATRICE GRAPHIQUE

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite mettre en ligne les données publiques du rôle d'évaluation et la matrice graphique;

CONSIDÉRANT la proposition du Groupe de géomatique Azimut en date 31 mai 2021, pour la période du 14 juin 2021 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde un contrat pour l'intégration et la diffusion des données publiques du rôle d'évaluation et de la matrice graphique, selon la proposition présentée par le Groupe de géomatique Azimut, et ce, pour un montant de 5 806,82 \$, taxes incluses;
- que la direction générale soit autorisée à signer les documents pertinents à cet effet.

21-06-154-O

OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À LA RÉALISATION D'UN PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis à trois soumissionnaires le 19 mai 2021 relativement à la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, la MRC a reçu trois (3) propositions dans les délais requis et que celles-ci sont conformes;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'évaluation qualitative a établi le pointage intérimaire suivant :

CIMA +	97 %
ENGLOBE	95 %
PESCA ENVIRONNEMENT	96 %

CONSIDÉRANT que les prix soumis (incluant les taxes) sont les suivants :

CIMA +	75 819,11 \$
ENGLOBE	95 595,96 \$
PESCA ENVIRONNEMENT	109 076,78 \$

CONSIDÉRANT qu'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

CIMA +	19,39
ENGLOBE	15,17
PESCA ENVIRONNEMENT	13,39

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande de retenir la proposition de la firme ayant le pointage final le plus élevé, soit CIMA +;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le mandat à la firme CIMA +, pour un montant de 75 819,11 \$, taxes incluses;
- Que le devis d'appel d'offres de services professionnels, l'offre de service incluant les annexes, l'offre de prix ainsi que la présente résolution fassent foi de contrat intervenu entre les parties;
- Que la préfète, madame Nadia Minassian, et la directrice générale, madame Christine Roussy, soient autorisées à signer les documents requis.

21-06-155-O

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX AUX ÉCOCENTRES DE PERCÉ, GRANDE-RIVIÈRE ET GASCONS

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a procédé à un appel d'offres public pour les travaux aux écocentres de Percé, Grande-Rivière et Gascons;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont déposé leur soumission dans les délais requis et que le plus bas soumissionnaire soit conforme;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus qui sont 14 % plus élevés que les estimés prévus pour la phase I des travaux;

CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier a été déposée à RECYC-Québec le 14 avril 2021 et que toutes les dépenses ultérieures à cette date seront jugées admissibles si le projet de la MRC est considéré retenu;

CONSIDÉRANT que RECYC-Québec confirmera ou non le soutien financier après le 21 juin seulement et que la MRC avait déjà prévu un budget pour la réalisation des travaux;

Nom des soumissionnaires	Montant (avant taxes)	Montant (avant taxes) (corrigé)
CONSTRUCTION LFG INC	682 560,00 \$	682 038,00 \$
LES EXCAVATIONS DUBÉ ET CASSIVI INC	771 157,74 \$	771 157,74 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à la plus basse soumission conforme, soit, Construction LFG inc. au montant de 682 038 \$ plus les taxes pour un total de 784 173,18 \$.

Que la RITMRG soit autorisée à entreprendre les démarches de réalisation des travaux.

21-06-156-O

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Bruno-Pierre Godbout, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2021-10	ADJ de Newport	Acquisition d'équipements de sport et loisir	2 850 \$	6 500 \$
FAO-2021-11	Ville de Percé	Parc de la Rivière Émeraude - Volet incubation	25 000 \$	447 888 \$
FAO-2021-12	MRC du Rocher-Percé	Place aux 3 diffuseurs de la MRC	30 000 \$	30 000 \$
TOTAL			57 850 \$	484 388 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-06-157-O

AIDE FINANCIÈRE AUX CAMPS DE JOUR

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accorde une aide financière aux projets ci-dessous décrits:

PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
Ville de Grande-Rivière	Camp de jour 2021	7 500 \$	45 875 \$
Loisirs Percé	Camp de jour 2021	9 800 \$	52 900 \$
Base plein air de Bellefeuille	Camp de jour 2021	40 000 \$	331 900 \$
TOTAL		57 300 \$	430 675 \$

21-06-158-O**SOUTIEN À LA VITALISATION
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ**

À la suite des recommandations du comité de vitalisation, dans le cadre du FRR Volet 4 Soutien à la vitalisation, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, les projets ci-dessous décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAE-SV-2021-01	Duguay Sanitaire Inc.	Construction d'un bâtiment de service et de triage	25 000 \$	405 000 \$
FAE-SV-2021-03	Du Bon Pain	Acquisition d'équipements - augmentation production	5 000 \$	81 600 \$
FAE-SV-2021-04	Les Constructions JP	Acquisition d'équipements-fabrication en fibre de verre	5 000 \$	65 000 \$
FAE-SV-2021-05	Hélico Horizon Gaspésie Inc.	Nouveaux services touristique et commercial	10 000 \$	125 952 \$
FAE-SV-2021-06	Brett & Sauvage Inc.	Acquisition d'équipements brassicoles	25 000 \$	232 915 \$
TOTAL			70 000 \$	910 467 \$

L'acceptation des projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du cadre de vitalisation et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

21-06-159-O**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'IMPLANTATION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL**

CONSIDÉRANT l'enjeu majeur du manque de places en garderie dans la MRC;

CONSIDÉRANT que plusieurs permis de service de garde en milieu familial sont non-actifs dans la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC veut aider à faire croître le nombre de places disponibles en garderie;

CONSIDÉRANT l'importance de consolider les services existants ;

CONSIDÉRANT que la MRC a développé des outils financiers et de gestion pour les services de garde en milieu familial via un mandat avec la firme RCGT ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé met en place un programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial.

21-06-160-O**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES (PIAR) – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ)**

CONSIDÉRANT que le 3 mars 2021, la MRC a signé la convention d'aide financière relativement au déploiement du réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT que ladite convention prévoit notamment la production d'un plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte le document « Plan d'intervention et d'affectation des ressources » (PIAR) et le transmette au Ministre pour approbation.

21-06-161-O

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ET DEUX SUBSTITUTS AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, madame Sonia Lessard, préventionniste à la MRC du Rocher-Percé, représentante de la MRC et messieurs Bobby Bastien, directeur de la sécurité incendie à la ville de Chandler, et Luc Lebreux, directeur de la sécurité incendie à la ville de Grande-Rivière et à la ville de Percé, substitués au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

21-06-162-O

MANDAT POUR L'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DEMANDES D'ATTESTATION TRANSMISES À LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le cabinet St-Onge & Assels avocats inc. est le procureur de la MRC du Rocher-Percé pour les constats d'infraction devant être plaidés à la cour;

CONSIDÉRANT que le procureur doit effectuer une demande, dans certains dossiers, de renseignements sur le permis de conduire ou l'immatriculation du contrevenant auprès de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) selon l'infraction commise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé mandate le cabinet St-Onge et Assels, avocats inc. procureur de la MRC, pour l'obtention des attestations délivrées par la SAAQ relatives au permis de conduire ou à l'immatriculation des contrevenants pour les constats d'infraction émis sur son territoire devant être plaidés à la cour

Qu'une copie de la résolution et du contrat de mandat soit transmise à :

Mme Claire Turcotte, responsable des ententes de la SAAQ

Me William Assels, avocats de St-Onge & Assels, avocats inc.

21-06-163-O

AÉROPORT – OCTROI DE MANDAT DÉBROUSSAILLAGE À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT le besoin de compléter le débroussaillage effectué en 2020 lors des travaux de prolongement et de réfection de piste;

CONSIDÉRANT que de grands secteurs doivent être débroussaillés et déboisés à l'intérieur de la clôture périmétrique aéroportuaire;

CONSIDÉRANT que des entreprises spécialisées peuvent effectuer ce travail rapidement avec un seul équipement;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé à deux entreprises leur taux horaire respectif selon les équipements disponibles, soit Les Entreprises Pierre Lévesque et Les Entreprises D'Auteuil et fils;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC et les capacités des équipements proposés;

CONSIDÉRANT que la proposition est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'octroi d'un mandat de débroussaillage, incluant la machinerie et la mobilisation du personnel nécessaire, à Les Entreprises Pierre Lévesque, au tarif horaire de 525 \$, plus la mobilisation/démobilisation de l'équipement et du personnel, taxes en sus, pour un maximum de 50 heures.
- Que la dépense soit imputée au poste 23-040 00-521 – Travaux terrains
- Que la préfète et la directrice générale soient autorisées à signer les documents requis.

21-06-164-O

AÉROPORT – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AGRANDISSEMENT DE L'AÉROGARE

CONSIDÉRANT les travaux de réfection et de prolongement de la piste à l'aéroport qui ont eu lieu à l'été 2020;

CONSIDÉRANT que l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé est non-adaptée pour effectuer le développement voulu par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale de la MRC à déposer et signer tout document relatif à une demande d'aide financière pour l'agrandissement de l'aérogare à l'aéroport du Rocher-Percé, tout programme d'aide et palier de gouvernement confondus.

21-06-165-O

AÉROPORT – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 21-05-134-O ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICES

CONSIDÉRANT que le fournisseur retenu dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation numéro 2021-08 est dans l'impossibilité de livrer le véhicule dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé abroge la résolution 21-05-134-O.

21-06-166-O

AUGMENTATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé est mandataire/signataire auprès de la Société d'habitation du Québec pour la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite augmenter la valeur uniformisée maximale sur son territoire, soit de 115 000 \$ à 120 000 \$ représentant le montant maximal prévu par la Société d'habitation du Québec depuis le 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT que c'est cette valeur uniformisée du bâtiment qui est prise en compte pour déterminer l'admissibilité des propriétaires-occupants dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'augmentation de la valeur uniformisée maximale d'une résidence unifamiliale sur son territoire de 115 000 \$ à 120 000 \$ applicable à compter du 3 juin 2021, pour la détermination de l'admissibilité des propriétaires-occupants dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat;
- qu'une copie de cette résolution soit transmise à :
- la Direction de la gestion des programmes de l'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec, soit M^{mes} Véronique Duval-Martin, conseillère en gestion, et Lucie Marcoux, responsable de l'application PAH;
- l'inspecteur des programmes de la SHQ à la MRC du Rocher-Percé, M. Henri Chouinard.

CORRESPONDANCE

MAMH – Mme Andrée Laforest, Ministre – 31 mai 2021

Objet : Somme allouée - RénoRégion

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-06-167-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 46.

Nadia Minassian
Préfète

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière